

Conseil Exécutif du 09 septembre 2011

DELIBERATION N°194/2011

**ATTRIBUTION DE MARCHE - TRAVAUX DE REHABILITATION
DU PAVILLON FRANCIS LEROUX A SAINT-PIERRE**

LE CONSEIL EXECUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 26 et 28;
- VU** la délibération n°56-06 du 31 mars 2006 portant délégation d'attributions au Bureau du Conseil Général ;
- VU** le budget territorial 2011 voté le 29 mars 2011 ;
- Sur** le rapport de son Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**


Article 1 : Le Conseil Exécutif Territorial décide :

- ✓ d'attribuer le marché à l'entreprise LE PAVILLON pour un montant de 54 621,33 € ;
- ✓ d'autoriser son Président à signer les actes nécessaires à la conclusion du marché.

Article 2 : Le Conseil Exécutif Territorial précise que la dépense sera imputée au chapitre 23, nature 231328, fonction 30, enveloppe 17126 du budget.

Adopté

5 voix pour
0 voix contre
0 abstention(s)
Membres du C.E : 8
Membres présents : 5
Membres votants : 5

Le Président,

Stéphane ARTANO.

SAINT-PIERRE et MIQUELON

Reçu à la Préfecture
Le 12 SEP. 2011

DTAM

Conseil Exécutif du 9 septembre 2011

RAPPORT DU PRESIDENT

**ATTRIBUTION DE MARCHÉ – TRAVAUX DE REHABILITATION
DU PAVILLON FRANCIS LEROUX**

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution du marché à passer avec l'entreprise Le Papillon pour les travaux de réhabilitation du pavillon Francis LEROUX à Saint-Pierre.

L'opération de travaux n'est pas allotie et la consultation comporte 2 options

Option 1	Remplacement de vitrages
Option 2	Réfection de l'étanchéité de toiture

La consultation a été lancée le 8 juillet 2011 selon la procédure adaptée définie à l'article 28-1 du Code des Marchés Publics avec remise des offres le 25 juillet 2011.

L'ouverture des plis a eu lieu le 4 août 2011 en présence des représentants du pouvoir adjudicateur et du maître d'œuvre.

Une seule offre émanant de l'entreprise LE PAPILLON a été déposée et fait apparaître au niveau de l'acte d'engagement un montant de 50 404,38 € hors options.

Les montants des options proposés sont les suivants :

- Option 1 : 4 216,95 €
- Option 2 : 6 347,65 €

Après vérification, seule l'option 1 est déclarée recevable. Une nouvelle consultation sera lancée pour la réfection de l'étanchéité de couverture.

La commission des marchés réunie le 24 août 2011, a émis un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise LE PAPILLON pour un montant de 54 621,33 € correspondant à l'offre de base (50 404,38 €) à laquelle s'ajoute l'option 1 (4 216,95 €).

Je vous demande de m'autoriser à signer le marché et passer tous les actes nécessaires avec la société.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président,


Stéphane ARTANO.